



AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE

Aux personnes intéressées par le projet de Règlement suivant :

Premier projet de règlement 05-2026 : Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'ajuster la densité en CV-2, les marges en RU-1, les usages en zones CV et les limites de la zone CA-4

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIVIT :

Lors de sa séance du 16 décembre 2025, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 05-2026 ci-haut mentionné.

L'objet de ce règlement est d'ajuster la densité en CV-2, les marges en RU-1, les usages en zones CV et les limites de la zone CA-4.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mercredi 28 janvier 2026 à 18h30**, à la salle du conseil de l'hôtel de Ville située au 201, rue Principale, La Sarre (Québec) J9Z 1Y3.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

L'objet de cette assemblée est d'expliquer les principaux éléments de ce projet de Règlement et de recevoir les commentaires et suggestions des participants.

Ce projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de Ville durant les heures normales de bureau.

SECTEURS VISÉS :

Les secteurs adjacents à CV-2 sont les zones RB-4, CV-3, EV-1 et PC-4;

Les secteurs adjacents à RU-1 sont les zones DD-10, PC-3, RA-7 et CA-1;

Les secteurs adjacents aux zones CV sont les zones RB-1; RB-4; PC-4, RB-2, CA-2, RA-7, PC-5, RA-10, IA-4, PC-8, CA-5, RB-5, PC-6, CA-4, IA-2 et RA-9;

Les secteurs adjacents à CA-4 sont les zones CV-5, PC-6, RB-5, PC-7, CA-7, RA-20, RB-6, RA-12, PC-9, DD-4, RC-1, IA-2 et RB-2.

Ces plans peuvent être consultés à l'hôtel de ville durant les heures régulières d'ouverture.

Les personnes et organismes désirant s'exprimer ou se faire entendre à l'égard de ce projet de règlement sont les bienvenus.

Donné à La Sarre, le 8 janvier 2026

Karolane P. Paquin
Greffière